



Condamné pour avoir laissé son enfant conduire sans permis

Fiche pratique publié le 07/12/2018, vu 1133 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Jugé au palais de Justice de Carcassonne, un père de famille a été condamné pour avoir laissé son fils conduire sa voiture. Ce dernier n'ayant pas encore obtenu son permis de conduire et la voiture n'étant pas assurée.

Jugé au palais de Justice de Carcassonne, un père de famille a été condamné pour avoir laissé son fils conduire sa voiture. Ce dernier n'ayant pas encore obtenu son permis de conduire et la voiture n'étant pas assurée.

En effet, arrêté par la gendarmerie alors qu'il conduisait à vive allure, le conducteur a expliqué devoir effectuer une course sur demande de son père.

Poursuivi pour « complicité de conduite sans permis », « circulation d'un véhicule sans assurance » et « non changement de carte grise », l'homme a été condamné à une peine de prison d'un mois avec sursis, une suspension de permis et 150€ d'amende.

[SVEN RAULINE AVOCAT](#)